



REGLEMENT

CHALLENGE VELO INTER-ENTREPRISES

Au boulot ? J'y vais à vélo !

Les 4 et 5 juin 2009

Article 1 : Catégories

Le challenge est ouvert à toutes les entreprises, administrations, associations, structures employant plus de 10 personnes par site. Ce challenge comporte quatre catégories :

- Structures employant entre 10 et 19 personnes
- Structures employant entre 20 et 99 personnes
- Structures employant entre 100 et 249 personnes
- Structures employant plus de 250 personnes

Article 2 : Calendrier

Le challenge vélo inter-entreprises se déroulera le jeudi 4 juin 2008. La remise des prix aura lieu le 5 juin 2008 à 17h30, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de ville à Villeurbanne. La présence d'un représentant de l'entreprise primée est vivement sollicitée.

Néanmoins, les structures se trouvant dans une situation particulière qui les empêcherait de concourir le 4 Juin (ex: chômage technique) peuvent organiser l'évènement le mardi 2 Juin ou le mercredi 3 Juin.

Article 3 : Comptages

Le comptage des cyclistes est réalisé en interne par chaque structure, grâce à l'aide d'un ou de plusieurs référents désignés auparavant. Sauf cas particulier*, les comptages seront réalisés le matin lors de l'arrivée des employés. Une fois le comptage réalisé, le référent entreprise prendra contact avec le chargé de mission à Pignon sur Rue (Philippe Prigent : 04 72 00 23 57 ; philippe@pignonsurrue.org) pour lui transmettre les résultats.

Deux chiffres doivent être communiqués à Pignon sur Rue :

- nombre de personnes venues à vélo
- nombre total d'employés présents sur le site le jour du comptage.

Les entreprises et administrations gagnantes seront celles ayant la plus forte proportion de personnes venues à vélo. Les résultats des comptages doivent être transmis à pignon sur Rue avant 12h le 4 juin 2008.

*Cas particulier : Pour les établissements employant du personnel le soir et la nuit : le comptage des équipes du soir est effectué la veille du challenge (3 juin) et est ajouté au comptage des équipes de jour réalisé le jour du challenge.

Article 4 : Cas particuliers des grandes structures

Certaines entreprises et administrations de l'agglomération ont une répartition multi-sites de leurs salariés. Dans le cas où chaque site emploie plus de 10 personnes, chaque site peut être considéré comme une structure à part entière. Une même entreprise peut donc avoir plusieurs services participants au challenge. Cependant, l'entreprise peut choisir de communiquer le résultat global (somme des résultats de chaque site).

Dans le cas où les sites d'une même structure emploient moins de 10 personnes, la somme des comptages des différents sites devra être effectuée afin de déterminer le résultat global de la structure participante.

Article 5 : Gratuité

La participation au challenge vélo est gratuite.

Article 6 : Communication des résultats

Chaque structure participante s'engage à fournir les résultats de bonne foi. Pignon sur Rue informera les entreprises gagnantes le 5 juin avant 12h. Les trois premières structures de chaque catégorie seront récompensées.

Pignon sur Rue

Maison du vélo et des modes doux

10, rue St Polycarpe 69001 Lyon

SIRET : 454 052 531 00026

04 72 00 23 57

philippe@pignonsurrue.org